



## Compte-rendu inter quartier du 22 novembre 2018

### Salle Étienne Tillon au théâtre de Cornouaille

#### Ordre du jour :

- 1- Présentation du schéma directeur cyclable d'agglomération et des plans des cheminements doux de Quimper
- 2- Observations générales des 4 conseils de quartier

#### Présents :

##### Membres des conseils de quartier

Centre-ville	5 présents
Kerfeunteun	5 présents
Ergué-Armel	4 présents
Penhars	5 présents

#### Élu

- Philippe Calvez, chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socioculturel

#### Invités

- Paul Cancel, responsable Études, Direction Déplacements/Voirie
- Erwan Le Gallic, référentiel SIG et membre du conseil de quartier de Kerfeunteun

Philippe Calvez, chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socioculturel, ouvre la séance à 20h05 sur les voies douces. L'objectif de ce soir est d'échanger ensemble pour finaliser vos priorités d'amélioration des pistes cyclables et des voies piétonnes de Quimper. Pour ce faire, cette réunion va se scinder en 3 temps :

- Nous allons vous présenter un complément d'informations sur ce qui est actuellement réalisé par les services à Quimper. Ces données s'ajoutent à celles du 18 septembre 2018 que vous avez eues au Terrain Blanc en présence de Guillaume Menguy, adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la voirie, de la rénovation urbaine et des espaces verts.
- Nous vous proposons ensuite un temps d'échanges dans 4 ateliers composés de membres des différents quartiers, pour définir les objectifs et l'organisation qui pourrait être mise en place pour améliorer les voies douces.

- Pour terminer, un rafraîchissement sera servi pour clôturer cette séance.

## **1- Présentation du schéma directeur cyclable d'agglomération et des plans des cheminements doux de Quimper**

Paul Cancel, responsable études à la direction déplacements/voirie, présente le schéma directeur cyclable de l'agglomération. Il enchaîne sur les cheminements doux de Quimper (voir les présentations sur le site réservé). Quant au projet de la voie verte qui n'est pas présenté sur le diaporama, il représentera un investissement global de l'ordre de 3 millions d'euros entre le conseil départemental, propriétaire de cette voie, la ville de Quimper et l'agglomération. La présentation d'un nouveau plan de déplacement urbain sera également au programme en 2019. Une 1<sup>ère</sup> question est posée : Est-ce que les vols de vélos sont importants ? Lors de rassemblements en VTT, nous avons constaté des vols, mais, qu'en est-il dans le cadre d'un usage du vélo au quotidien ?

Réponse : A l'échelle nationale, c'est une problématique qui revient régulièrement. La numérotation des vélos est devenue obligatoire pour contrecarrer les vols et pouvoir les retrouver. Concernant Quimper, il faudrait interroger la Police nationale pour en connaître le nombre.

Un des membres du conseil de quartier de Kerfeunteun ajoute que dans l'enquête qui a été menée en avril (baromètre des villes cyclables), deux points positifs ont été relevés :

- La ville a installé un certain nombre d'arceaux pour les vélos générant peu de vol.
- Quimper a beaucoup de vélocistes (spécialistes de la vente et de la réparation des vélos)

Il est important d'avoir un antivol qui permet d'attacher la roue avant avec le cadre à un appui spécifique. Il est bien évident qu'un vélo de valeur aura plus de chance de disparaître qu'un autre, notamment avec l'arrivée des vélos électriques. Les assurances considèrent que si le vélo n'est pas dans un local clos à partir d'une certaine heure, il ne pourra pas être couvert par le contrat. De plus en plus de garages à vélos fermés sont installés près de pôles d'échanges multimodal (PeM-gare routière, SNCF, réseau de bus).

Paul Cancel présente ensuite les panneaux « vélo » du code de la route.

Question : Que veut dire « Usage non obligatoire sur Quimper » ?

Réponse : Du point de vue de la réglementation, la pose d'un panneau rond avec un vélo est une obligation alors que celle d'un panneau carré avec le même vélo est seulement une recommandation.

Question : Que peut faire le vélo lorsque la piste cyclable arrive aux abords d'un rond-point muni de passages pour les piétons ?

Réponse : D'après le code de la route, le vélo n'a pas le droit d'être utilisé en roulant sur un passage piéton. On doit descendre de son vélo pour traverser.

Question : Pouvez-vous m'expliquer les différentes zones 30 ?

Réponse :

- La zone la plus restrictive est l'aire piétonne avec des véhicules qui roulent au pas. Elles ont une autorisation et/ou une dérogation pour y accéder.
- La zone de rencontre est un peu moins restrictive : tous les véhicules sont autorisés, limités à 20 km/h et les piétons sont prioritaires sur la chaussée. Il n'existe aucune zone 20 sur Quimper.

- La zone 30 : Tous les véhicules autorisés, vitesse limitée à 30 km/h. Par contre, les piétons ne sont plus prioritaires en dehors des passages piétons s'ils existent. Sauf mention contraire, les doubles sens cyclable sont établis de fait. A Quimper, nous ajoutons un panneau avec un cycliste pour la compréhension de tous.
- La voie limitée à 30 km/h : idem zone 30 mais les sens interdits ne sont pas forcément des doubles sens cyclables.

Un membre souligne que la population doit être sensibilisée à ces panneaux.

Question : Sur un parking, pouvez-vous imposer un nombre de places pour les vélos ?

Réponse : Oui. Cette obligation concerne aussi les nouveaux aménagements d'immeubles collectifs, à la charge du promoteur et des futurs propriétaires.

Erwan Le Gallic de la direction des systèmes d'information, présente la carte de Quimper établie par le SIG. Il rappelle que cet accès est réservé uniquement à deux membres de chaque conseil de quartier, un titulaire et un suppléant.

Question : Est-ce que les priorités ont été numérotées ?

Réponse : Nous les avons classées de 0 à 3 quand l'insécurité est très importante.

Les aménagements futurs apparaissant en rouge, pourraient être priorités par les membres des conseils de quartier. Vos avis permettraient aussi de favoriser davantage un axe au détriment d'un autre moins important, d'où l'intérêt de valider ensemble vos choix lors des plénières.

Le service voirie est chargé, quant à lui, d'évaluer financièrement les frais engendrés pour traiter complètement la continuité et choisir le tracé le plus sécurisant et le moins onéreux.

Un membre relève aussi un problème de jalonnement en reprenant l'exemple qui concerne le rond-point Philippe Lebon et l'aménagement à prévoir entre Grand frais et Entremont (matérialiser une voie le long du passage piéton pour les vélos). Lors d'une ballade, il a découvert qu'il pouvait passer sous la départementale D783 - boulevard Président Allende – et longer l'Odét en toute sécurité, jusqu'à la maison des associations actuelle, située derrière la gare.

Un autre membre évoque le sas vélo qui permet aux deux roues de se placer devant les véhicules lorsque le feu est rouge. Les vélos partent alors en premier. Cela évite aussi de respirer les gaz d'échappement. Par contre, cet aménagement pose problème lorsque des feux de signalisation ont été installés avec une boucle magnétique composée de capteurs placés dans le sol. Le vélo n'a pas une masse suffisante pour les déclencher.

Lors d'une discussion sur les voies douces au conseil de quartier de Kerfeunteun, Erwan Le Gallic signale l'importance d'avoir des objectifs bien définis. L'application proposée aux 4 conseils de quartier et développée par le SIG, aura alors tout son sens dans le cadre d'un travail commun effectué par les usagers et/ou les habitants du quartier. Les propositions qui concernent le recensement des itinéraires manquants et les demandes d'aménagements vélos supplémentaires, devront être validées lors des plénières. Quant aux signalements ponctuels (débroussaillage, défrichage, nids de poules, déchets déposés sur la voie publique, etc...), ils seront gérés directement sur l'application Smartphone prochainement disponible à l'ensemble des citoyens.

## 2- Observations générales des 4 conseils de quartier

Quatre groupes avec au moins un membre de chaque conseil de quartier, se sont répartis dans la salle. Un grand plan de chaque quartier était affiché au mur, chaque groupe disposant en plus de :

- Un plan des voies douces de Quimper par personne
- Un calendrier 2019 des 4 conseils de quartier par personne
- Un exemplaire du diaporama sur le schéma directeur
- Un exemplaire du diaporama sur les cheminements doux à Quimper
- Le compte-rendu de l'inter-quartier du 18 septembre 2018 sur les voies douces
- Un plan de Quimper

L'objectif est de répondre ensemble aux questions posées, avant de faire un retour à l'ensemble de la salle

- 1- Pourquoi ce recensement ? Quels sont vos objectifs ?
  - Avoir plus de personnes à pratiquer le vélo au quotidien.
  - Donner envie aux enfants de faire du vélo
  - Pouvoir rendre les enfants autonomes et leur donner envie de pratiquer en aménageant les abords des écoles, par exemple.
  - Faciliter les déplacements
  - Sécuriser les voies cyclables
  - Mieux faire connaître l'existant en améliorant le jalonnement
  - Contribuer à de nouvelles voies douces
  - Réfléchir à diminuer le nombre de véhicules en transit au centre-ville
  - Améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements : difficultés ressenties entre les usagers du vélo et les piétons. Ne pas oublier la problématique des nouveaux engins électriques, gyropodes, trottinettes, etc... qui circulent sur les trottoirs !
- 2- Comment souhaitez-vous vous organiser ? Par quartier ? Autre ?
  - Par quartier au départ.
  - Un des membres pose la question si le sujet des voies douces est une priorité au sein du conseil de quartier ?
- 3- Que voulez-vous recenser en priorité ?
  - Améliorer l'existant
  - Proposer du marquage au sol
  - Améliorer le jalonnement
  - Ajouter des appuis vélos près des lieux publics
  - Identifier les points noirs des voies existantes
  - Communiquer davantage
  - Améliorer les petites discontinuités
- 4- Au sein de chaque quartier, comment voulez-vous faire ?
  - Présenter le projet en plénière
  - Sensibiliser les membres en parlant des points noirs, de la sécurité et des discontinuités
  - Définir des petits groupes
  - Trouver des volontaires

- Établir un planning de sorties : aller sur le terrain au moins une fois avant chaque plénière
  - Un des 4 groupes propose des sorties individuelles
- 5- Qui veut être référent sur son quartier : un titulaire et/ou un suppléant par quartier
- |                |                  |  |
|----------------|------------------|--|
| Centre-ville : | Danièle Petton   | <a href="mailto:danipe29@gmail.com">danipe29@gmail.com</a>         |
| Ergué-Armel :  | Jean-Yves Picard | <a href="mailto:jypicard@gmail.com">jypicard@gmail.com</a>         |
| Penhars :      | Philippe Deniel  | <a href="mailto:phdeniel@gmail.com">phdeniel@gmail.com</a>         |
| Kerfeunteun :  | Tankred Schöll   | <a href="mailto:tankred.scholl@free.fr">tankred.scholl@free.fr</a> |

Philippe Calvez conclut la soirée en évoquant la voie verte qui fera l'objet d'un traitement en parallèle puisqu'elle appartient au conseil départemental et que les rails et les traverses de chemin de fer doivent être récupérés par la SNCF. L'association Kernavélo est récemment intervenue pour nettoyer une partie de la voie.

Il souligne également que le directeur de la MPT de Penhars envisage de proposer une journée découverte le long de la voie jusqu'à Pluguffan ouverte à tous. Pourquoi ne pas s'y rendre avec des sacs poubelles et la nettoyer en même temps ?

La séance est close à 22h35 après un rafraîchissement.